



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-568

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-12-15-00002 - DECISION DOS-2023-857 PORTANT  
RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES CONTENUES DANS LA  
DECISION DOS-2023-757 PORTANT INSCRIPTION DE MADAME MELANIE  
VAN MIEGEN AU REGISTRE NATIONL DES PSYCHOTHERAPEUTES. (2 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-15-00002

DECISION DOS-2023-857 PORTANT  
RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES  
CONTENUES DANS LA DECISION DOS-2023-757  
PORTANT INSCRIPTION DE MADAME MELANIE  
VAN MIEGEN AU REGISTRE NATIONAL DES  
PSYCHOTHERAPEUTES.

**DECISION DOS-2023-857 PORTANT RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES CONTENUES  
DANS LA DECISION DOS-2023-757 PORTANT INSCRIPTION DE  
MADAME MELANIE VAN MIEGEN  
AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1092 du 11 août 2016 fixant les modalités de suspension du droit d'user du titre de psychothérapeute et de radiation du registre national des psychothérapeutes ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision DOS-2023-757 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 novembre 2023 portant inscription de Madame Mélanie VAN MIEGEN au registre national des psychothérapeutes ;

Considérant que la décision DOS-2023-757 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 novembre 2023 susvisée comporte des erreurs matérielles en ce que le nom de famille de Madame Mélanie VAN MIEGEM y est mal orthographié (VAN MIEGEN à la place de VAN MIEGEM) ;

Considérant que ces erreurs matérielles doivent faire l'objet d'une rectification ;

**DECIDE**

**Article 1** – La décision DOS-2023-757 du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 6 novembre 2023 susvisée est rectifiée comme suit : dans l'ensemble de la décision (dont le titre) lire « VAN MIEGEM » au lieu de « VAN MIEGEN ».

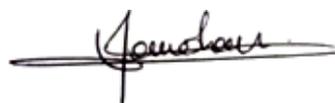
**Article 2** - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3** - La présente décision sera notifiée à Madame Mélanie VAN MIEGEM.

**Article 4** - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 décembre 2023

**Pour le directeur général et par  
délégation,  
La responsable du service gestion et  
formation des professionnels de santé**



**Aurore FOURDRAIN**